

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Mème à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°012_08022024_359 portant sur :

- La dénomination de « l'impasse des rinettes »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 8 février 2024, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATIO	REFERENCE CADASTRAL	NUMERO ACTUE	ADRESSE ACTUEL	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_impasse des Rinettes	08/02/2024	E 3966	1	Les Rinettes	100	Impasse des Rinettes	Lieu-dit Les Rinettes	44270	Machecoul Saint Mème

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 14 juin 2024

Le Maire
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20240614-46-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-06-2024

Publication le : 14-06-2024



Laurent ROBIN,
Le Maire